

MOTION POUR LE MAINTIEN DES DEPARTEMENTS ET DE LEURS COMPETENCES

*Motion présentée par Jacques BREILLAT pour le groupe « Gironde Avenir »
Séance Plénière du Conseil départemental de la Gironde – 08 avril 2019*

Les Départements sont les garants incontournables des solidarités humaines et territoriales. Leur action, au quotidien, contribue à lutter contre les fractures territoriales, dénoncées depuis plusieurs mois par nombre de nos compatriotes.

Le débat autour du projet avorté de métropolisation à marche forcée, initié par le Président de la République, a finalement permis de rappeler l'utilité du travail accompli par les Conseils départementaux. Il a également mis en évidence la nécessité d'instituer des mécanismes de solidarité entre Métropoles et Départements afin d'assurer une redistribution des richesses.

Des discussions doivent avoir lieu entre élu(e)s départementaux et Métropolitains et ce afin de favoriser leur coopération et tendre vers une plus grande efficacité des politiques publiques, au service des citoyens. A ce titre, le groupe Gironde Avenir a proposé et soutient l'organisation d'« Assises territoriales », réunissant élu(e)s et forces vives du département, en Gironde.

A contrario, une réforme visant à dépecer les Départements de leurs compétences, imposée par le haut et éloignée des réalités territoriales, ne pourrait être que vouée à l'échec. Elle serait également déconnectée des préoccupations des Français qui ont massivement exprimé, lors du Grand débat national, des attentes fortes en matière de pouvoir d'achat et non pas le souhait d'une nouvelle réforme de l'organisation territoriale.

Par conséquent, le groupe Gironde Avenir demande à l'Etat, conformément à la requête exprimée par l'Assemblée des Départements de France (ADF):

- **Le maintien des compétences conférées aux Départements, notamment en matière d'action sociale ou de solidarité territoriale.**
- **l'abandon des transferts complets de compétences des Départements vers les Métropoles.**